

**REVISION DU MANQUE À GAGNER POUR LE RÉSEAU URBAIN
COMPTE TENU DE LA CORRESPONDANCE GRATUITE
ENTRE LES RÉSEAUX AUTOBUS-MÉTRO-TRAIN
(ANNÉE FINANCIÈRE 1987)**

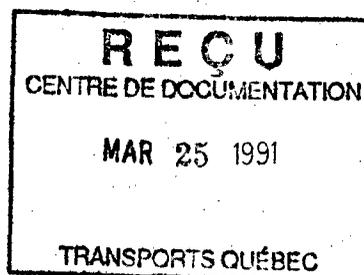


CANQ
TR
TPM
DTTP
138

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Direction générale du transport
des personnes et des marchandises

475734

REVISION DU MANQUE À GAGNER POUR LE RÉSEAU URBAIN
COMPTE TENU DE LA CORRESPONDANCE GRATUITE
ENTRE LES RÉSEAUX AUTOBUS-MÉTRO-TRAIN
(ANNÉE FINANCIÈRE 1987)



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST.
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

CANQ
TR
TPM
DTTP
138



Titre et sous-titre du rapport Révision du manque à gagner pour le réseau urbain compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-métro-train (année financière 1987)		N° du rapport Transports Québec RTQ-91-03	
Auteur(s) du rapport Francine Leduc, urbaniste, c.p.u.q.		Rapport d'étape <input type="checkbox"/> An Mois Jour Rapport final <input checked="" type="checkbox"/>	
Étude ou recherche réalisée par (nom et adresse de l'organisme) Service du développement des réseaux 1410, rue Stanley, 10 ^e étage Montréal (Québec) H3A 1P8		Étude ou recherche financée par (nom et adresse de l'organisme) Ministère des Transports du Québec 700, boul. Saint-Cyrille Est Québec (Québec) G1R 5H1	
Date du début d'étude		Date de fin d'étude	
Coût de l'étude			

But de l'étude, recherche et renseignements supplémentaires Révision du pourcentage imputé comme manque à gagner pour le réseau urbain compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-métro-train, et ceci pour l'année financière 1987.	
--	--

Résumé du rapport

Le présent document consiste à la révision du manque à gagner pour la S.T.C.U.M. compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-métro-train pour 1987.

La démarche synthétique est d'abord présentée et quatre sous-sections en découlent :

1. Références utilisées
2. Déplacements impliquant une correspondance avec la S.T.C.U.M.
 - 2a. Déplacements impliquant une correspondance gratuite avec la S.T.C.U.M.
3. Déplacements n'impliquant aucune correspondance avec la S.T.C.U.M.
4. Déplacements totaux

Nbre de pages 37	Nbre de photos -	Nbre de figures 1	Nbre de tableaux 10	Nbre de références bibliographiques	Langue du document <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Autre (spécifier)
Mots-clés Sondage, train de banlieue, ligne Deux-Montagnes				Autorisation de diffusion <input type="checkbox"/> Diffusion autorisée <input type="checkbox"/> Diffusion interdite Signature du directeur général <i>Liquori Heise</i> 9.1.0.2.1.9 Date		

Publication réalisée à la
Direction générale du transport
des personnes et des marchandises.

Cet ouvrage a été préparé par
le Service du développement des réseaux

Analyse et rédaction :

Francine Leduc, urbaniste, c.p.u.q.

Collaboration spéciale :

Service des systèmes d'information

France Dompierre, m.A.T.D.R.

Martin Noël, ing., M.sc.A.

Service de l'administration des programmes

Christian Crête, chef de la section transport en commun

AVANT-PROPOS

Le but ultime du présent exercice consiste à établir le coût, pour l'année 1987, du manque à gagner pour le réseau urbain, compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-méto-train.

Selon la décision 82-195, datée du 16 juin 1982, le ministère des Transports du Québec est amené à défrayer le coût de la correspondance gratuite selon le moindre des 2 montants suivants :

- 1) un montant proportionnel à 22,7% des revenus des usagers de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes. Ce qui signifie pour l'année 1987 : 883 941,40 \$;
- 2) un montant déterminé par un sondage scientifique mené conjointement par le M.T.Q. et la C.U.M.

Dans ce dernier cas, un précédent rapport établissait le coût de la correspondance gratuite, pour la ligne Deux-Montagnes, à 15,2% des revenus du CN de 1987. (*)

Toutefois, une révision complète de la méthode de calcul, dont les détails apparaissent dans le présent document, établit à 16,93% le coût de la correspondance gratuite en 1987, soit un montant globalisant 659 214,60 \$.

(*) Ministère des Transports du Québec, (D.G.T.P.M.), «Sondage à bord du train de banlieue Deux-Montagnes (le 28 octobre 1987), Présentation des principaux résultats du sondage et évaluation, pour l'année 1987, du manque à gagner pour le réseau urbain, compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-méto-train», novembre 1988, 40 pages

COMPOSANTES DU RAPPORT

Page

DÉMARCHE SYNTHÉTIQUE..... 1

Méthode de calcul - Manque à gagner pour le réseau urbain compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-métro-train (à partir des résultats du sondage mené le 28 octobre 1987 sur la ligne Deux-Montagnes pour l'année financière de 1987).

1. RÉFÉRENCES UTILISÉES..... 7

- Sommaire des ventes pour le service de banlieue, ligne Deux Montagnes, janvier à décembre (inclusivement) 1987;
- Tarification en présence sur la ligne de train de banlieue Deux Montagnes, 1987.

2. DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT UNE CORRESPONDANCE AVEC LA S.T.C.U.M..... 24

- Tableau 1 - Usagers correspondant avec la S.T.C.U.M. (mercredi, le 28 octobre 1987, direction gare centrale, pointe du matin);
- Tableau 2 - Estimation des déplacements annuels des usagers correspondant avec la S.T.C.U.M., selon le mode de paiement (expansion des résultats du sondage du 28 octobre 1987 sur la base annuelle de 1987).

2a. DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT UNE CORRESPONDANCE GRATUITE AVEC LA S.T.C.U.M... 27

- Tableau 3 - Usagers correspondant gratuitement avec les services de la S.T.C.U.M., selon le mode de paiement (mercredi, le 28 octobre 1987, direction gare centrale, pointe du matin);
- Tableau 4 - Méthode d'attribution du revenu pour le calcul du manque à gagner pour la S.T.C.U.M., compte tenu de la correspondance gratuite entre les réseaux autobus-métro-train;
- Tableau 5 - Calcul du manque à gagner pour la S.T.C.U.M., compte tenu de la correspondance gratuite avec les réseaux autobus-métro-train (année financière 1987).

3.	DÉPLACEMENTS N'IMPLIQUANT AUCUNE CORRESPONDANCE AVEC LA S.T.C.U.M.....	31
	- Tableau 6 - Usagers non-utilisateurs des services de la S.T.C.U.M. (mercredi, le 28 octobre 1987, direction gare centrale, pointe du matin);	
	- Tableau 7 - Estimation des déplacements annuels des usagers non-utilisateurs des services de la S.T.C.U.M. (expansion des résultats du sondage du 28 octobre 1987 sur la base annuelle de 1987).	
4.	DÉPLACEMENTS TOTAUX.....	34
	- Tableau 8 - Ensemble des déplacements, selon le mode de paiement (expansion des résultats du sondage du 28 octobre 1987 sur la base annuelle de 1987);	
	- Tableau 9 - Méthode d'attribution des revenus du CN pour l'année 1987 suivant chaque titre en présence;	
	- Tableau 10 - Revenus 1987, pour l'ensemble de la ligne Deux Montagnes, selon le mode de paiement (expansion des résultats du sondage du 28 octobre 1987 sur la base annuelle de 1987).	

DÉMARCHE SYNTHÉTIQUE

MÉTHODE DE CALCUL
MANQUE À GAGNER POUR LE RÉSEAU URBAIN COMPTE
DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES RÉSEAUX MÉTRO-AUTOBUS-TRAIN

(a partir des résultats du sondage mené le 28 octobre 1987 sur la ligne Deux-Montagnes, pour l'année financière de 1987)

ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS ANNUELS SUR
LA BASE DU SONDAJE DU 28 OCTOBRE 1987

DISTRIBUTION DE L'ACHALANDAGE EN FONCTION DES TITRES
DE TRANSPORT VENDUS ET DU NOMBRE DE CAM ESTIMÉ

DÉDUCTION DU MANQUE À GAGNER POUR LA S.T.C.U.M.
ET DES REVENUS DU CN (1987)

1 RÉFÉRENCES UTILISÉES

Achalandage HORS-CUM	491 759 (a)
Achalandage CUM	3 129 305 (a)
CAM (zone 1)	678 762 (b)
Total (déduit)	4 299 826

RÉFÉRENCES UTILISÉES

- Sommaire des ventes de 1987 pour la ligne Deux-Montagnes (a)
- Estimé du nombre de CAM en zone tarifaire numéro 1 (b)
soit 10 789 CAM tarif régulier, (453 138 déplacements annuels)
et 5 372 CAM tarif réduit (225 624 déplacements annuels)
- Estimé du nombre de CAM de tarif régulier, en zone tarifaire numéro 2 (c)
soit 440 cartes ou 18 480 déplacements annuels

RÉFÉRENCES UTILISÉES

- Sommaire des ventes pour la ligne Deux- Montagnes (a)
- Estimé du revenu des CAM en zone tarifaire numéro 1, (soit 321 385,80 \$ - pour 16 167 CAM sans indice sur le tarif) (e)
- Revenu total du CN : 3 894 014,98 \$ (f)

EXPANSION DES DONNÉES DU SONDAJE
SUR L'ACHALANDAGE ANNUEL DE LA LIGNE DEUX-MONTAGNES
POUR EN DÉDUIRE UN FACTEUR D'EXPANSION ANNUEL

$$4\ 299\ 826 \div 4\ 434 = 969.74$$

(*) (**)

(*) achalandage annuel 1987

(**) total des répondants au sondage du 28 octobre 1987

PARTAGE DE L'ACHALANDAGE SUIVANT LES TITRES DE TRANSPORT EN PRÉSENCE

CAM régulière (zone 1)	453 138	=	0.105385	10.54%
CAM réduite (zone 1)	225 624	=	0.052473	5.25%
CTAM régulière (zone 1)	1 303 638	=	0.303184	30.32%
CTAM régulière (zone 2)	959 490	=	0.223146	22.31%
CTAM réduite (zone 1)	160 188	=	0.037255	3.73%
CTAM réduite (zone 2)	46 620	=	0.010842	1.08%
CAM régulière (zone 2)+tarif supplémentaire	18 480	=	0.004298	0.43%
carte hebdomadaire	17 820	=	0.004144	0.41%
carte mensuelle régulière Mtl/D.-Montagnes	219 408	=	0.051027	5.10%
carte mensuelle régulière Mtl/Ste-Dorothée	48 594	=	0.011301	1.13%
carte mensuelle réduite Mtl/D.-Montagnes	40 026	=	0.009309	0.93%
carte mensuelle réduite Mtl/Ste-Dorothée	7 266	=	0.00169	0.17%
billets, comptant, correspondance, cartes interzones, CAM réduit (zone 2) + tarif supplémentaire	799 534	=	0.185946	18.59%
TOTAL	4 299 826			100.00%

Le regroupement des titres de transport vise à réduire au maximum la complexité du mode de paiement en présence sur la ligne de train Deux-Montagnes. (d)

2 ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT UNE CORRESPONDANCE AVEC LES SERVICES DE LA S.T.C.U.M.

Sur l'ensemble de la ligne Deux-Montagnes, 1 201 personnes (tableau 1) ont signifiées correspondre avec les services de la S.T.C.U.M.. En appliquant le facteur d'expansion (969,74), on estime à 1 164 658 le nombre de déplacements impliquant une correspondance avec la S.T.C.U.M. (tableau 2)

2a ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT UNE CORRESPONDANCE GRATUITE AVEC LES SERVICES DE LA S.T.C.U.M.

Sur le territoire de la CUM, 1 086 personnes (tableau 3) ont signifié au moment du sondage correspondre gratuitement avec les services de la S.T.C.U.M.

Compte tenu des difficultés de décomposition de certains titres de transport par zone tarifaire (le comptant versé aux chets de train notamment) le calcul des déplacements impliquant une correspondance gratuite est extrait de l'ensemble de la ligne Deux-Montagnes.

USAGERS CORRESPONDANT AVEC LA S.T.C.U.M. PARTAGE DES DÉPLACEMENTS ESTIMÉS SUIVANT LES TITRES DE TRANSPORT ET DÉDUCTION DES FACTEURS EN PRÉSENCE EN 1987 D'EXPANSION DES RÉSULTATS DU SONDAGE

Le partage des déplacements annuels estimés à partir des résultats du sondage est fait suivant les titres de transport en présence en 1987 sur la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes. Des facteurs d'expansion des données brutes du sondage se rapportant aux usagers bénéficiant de la correspondance avec la S.T.C.U.M. en sont déduits:

	(données brutes du sondage)	
CAM régulière (zone 1)		1
.105385* 1 164 658 = 122 738	122 738 /	130 = 944.136
CAM réduite (zone 1)		1
.052473* 1 164 658 = 61 113	61 113 /	61 = 1001.85
CTAM régulière (zone 1), y compris les titres non précisés (z1)		1
.303184* 1 164 658 = 353 105	353 105 /	298 = 1184.918
CTAM régulière (zone 2), y compris les CTAM+sup. & les titres non précisés (z2)		1
.223146* 1 164 658 = 259 889	259 889 /	433 = 600.2055
CTAM réduite (zone 1)		1
.037255* 1 164 658 = 43 389	43 389 /	46 = 943.2343
CTAM réduite (zone 2), y compris CTAM + sup. (z2)		1
.010842* 1 164 658 = 12 628	12 628 /	52 = 242.8378
CAM régulière (zone 2) + tarif supplémentaire		1
.004298* 1 164 658 = 5 006	5 006 /	4 = 1251.381
carte hebdomadaire régulière		1
.004144* 1 164 658 = 4 827	4 827 /	4 = 1206.688
carte mensuelle régulière Mt/Deux-Montagnes, y compris les sans réponses, les titres non précisés & les CTAM+sup. (zMt/DM)		1
.051027* 1 164 658 = 59 429	59 429 /	57 = 1042.618
carte mensuelle régulière Mt/Ste-Dorothee, y compris les titres non précisés (zMt/SD)		1
.011301* 1 164 658 = 13 162	13 162 /	10 = 1316.225
carte mensuelle réduite Mt/Deux-Montagnes, y compris CTAM+sup. (zMt/DM)		1
.009309* 1 164 658 = 10 842	10 842 /	18 = 602.3059
carte mensuelle réduite Mt/Ste-Dorothee		1
.00169* 1 164 658 = 1 968	1 968 /	6 = 328.0134
billets comptant, correspondance, cartes interzones, CAM red.(z2) supplé.		1
.185946* 1 164 658 = 216 563	216 563 /	82 = 2641.013
TOTAL		(1 201)

CALCUL DU MANQUE A GAGNER POUR LA S.T.C.U.M. COMPTÉ TENU DE LA CORRESPONDANCE GRATUITE (ANNÉE FINANCIERE 1987)

Suivant la méthode d'attribution des revenus présentée au tableau 4 (g), le manque à gagner pour la S.T.C.U.M. a été évalué à 659 214.60 \$, soit 16.93% du revenu total de la ligne Deux-Montagnes pour l'année correspondante. (tableau 5)

ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS ANNUELS SUR
LA BASE DU SONDAGE DU 28 OCTOBRE 1987

3 ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS N'IMPLIQUANT AUCUNE
CORRESPONDANCE AVEC LES SERVICES DE LA S.T.C.U.M.

Sur l'ensemble de la ligne Deux-Montagnes, 3 233 personnes (tableau 6) ont exprimé lors du sondage, ne pas utiliser les services de la S.T.C.U.M. Extensionnés sur la base annuelle de 1987, ces usagers représentent 3 135 169 déplacements.

DISTRIBUTION DE L'ACHALANDAGE EN FONCTION DES TITRES
DE TRANSPORT VENDUS ET DU NOMBRE DE CAM ESTIMÉ

USAGERS NE CORRESPONDANT PAS AVEC LA S.T.C.U.M.:

PARTAGE DES DÉPLACEMENTS ESTIMÉS
SUIVANT LES TITRES DE TRANSPORT ET DÉDUCTION DES FACTEURS
EN PRÉSENCE EN 1987 D'EXPANSION DES RÉSULTATS DU SONDAGE

En référence aux titres de transport en présence, des facteurs d'expansion des données brutes du sondage sont déduits pour le reste des usagers, soit les non-utilisateurs de la STCUM. Le tableau 7 livre le détail du mode de paiement des personnes concernées.

DÉDUCTION DU MANQUE À GAGNER POUR LA S.T.C.U.M.
ET DES REVENUS DU CN (1987)

	(données brutes du sondage)		
CAM régulier (zone 1)			
.105385* 3 135 169 = 330 400	330 400	/	243 = 1359.673
CAM réduit (zone 1)			
.052473* 3 135 169 = 164 511	164 511	/	19 = 8658.483
CTAM régulier (zone 1), y compris les titres non précisés (z1)			
.303184* 3 135 169 = 950 533	950 533	/	1 191 = 798.0965
CTAM régulier (zone 2), y compris CTAM+tarif sup.(z2) & titres non précisés (z2 et sans réponses)			
.223146* 3 135 169 = 699 601	699 601	/	830 = 842.8931
CTAM réduit (zone 1)			
.037255* 3 135 169 = 116 799	116 799	/	47 = 2485.091
CTAM réduit. (zone 2)			
.010842* 3 135 169 = 33 992	33 992	/	20 = 1699.622
CAM régulière (zone 2) avec tarif supplémentaire			
.004298* 3 135 169 = 13 474	13 474	/	5 = 2694.897
carte hebdomadaire régulier			
.004144* 3 135 169 = 12 993	12 993	/	16 = 812.0782
carte mensuelle régulière Mtl/Deux-Montagnes, y compris les san réponses & les CTAM+ sup. & les titres non précisés. (zMtl/DM			
.051027* 3 135 169 = 159 979	159 979	/	390 = 410.2022
carte mensuelle régulière Mtl/Ste-Dorothée, y compris CTAM+sup & titres non-précisés (zMtl/SD)			
.011301* 3 135 169 = 35 432	35 432	/	82 = 432.0947
carte mensuelle réduite Mtl/D-M, y compris CTAM+sup. (zMtl/DM)			
.009309* 3 135 169 = 29 185	29 185	/	69 = 422.9638
carte mensuelle réduite Mtl/Ste-Dor., y compris CTAM+sup. (zMtl			
.00169* 3 135 169 = 5 298	5 298	/	17 = 311.6424
billets,comptant, correspondance, cartes interzones, CAM réd.(z.2) supplé.			
.185946* 3 135 169 = 582 971	582 971	/	304 = 1917.668
TOTAL			(3 233)

4 CALCUL DES DÉPLACEMENTS TOTAUX

En appliquant le facteur d'expansion annuel au total des répondants au sondage (4 434 personnes), on obtient évidemment le total des déplacements sur la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes pour l'année 1987, soit 4 299 826 déplacements pour l'année 1987.

CALCUL DES DÉPLACEMENTS TOTAUX PAR TITRE DE TRANSPORT

La somme des déplacements totaux suivant les différents tarifs est obtenue simplement par l'addition des tableaux 2 et 7, qui traitent respectivement des usagers correspondant avec la S.T.C.U.M. et des usagers ne correspondant pas avec les services de la société de transport. Les résultats apparaissent au tableau 8.

CALCUL DES REVENUS TOTAUX DU CN (ANNÉE FINANCIÈRE 1987)

Les tableaux 9 et 10 livrent en détail les revenus du CN pour l'année financière 1987 suivant les différents titres de transport.

On note qu'un montant global de 321 385.80 \$ a été reconnu comme un revenu du CN, compte tenu de la présence de CA sur le réseau ferroviaire en zone tarifaire numéro 1 (titres 1&2).

Dans le calcul du manque à gagner, les usagers ayant exprimé avoir payé un double tarif (CTAM +supplément) ne posaient aucun souci, puisque seul le manque à gagner pour la S.T.C.U.M. était considéré, (soit, 28,50 \$/42 ou 11,00 \$/42 selon le cas). Toutefois, pour déduire les revenus totaux du CN, on doit tenir compte de certaines considérations.

D'abord, les CAM en présence en zone tarifaire numéro 2 (titre 8) doivent être jointes aux titres 5 et 6 (les tarifs 5 et 6 sont aussi regroupés compte tenu du manque de détails sur le mode de paiement), puisque seul le "supplément" doit être considéré comme revenu du CN.

En zone tarifaire numéro 2, il serait plutôt rare, dans la pratique, qu'un usager paye son passage avec une CTAM à 28,50 \$ (ou 11 \$) plus un supplément, alors que sa zone d'origine est la zone tarifaire numéro 2; il augmenterait ainsi considérablement le coût de son passage. On émet ici l'hypothèse que les 37 personnes concernées ont défrayé le coût de leur passage avec une CTAM à 37,50 \$ ou à 18 \$, selon qu'il s'agit d'un tarif régulier ou réduit.

Sur le territoire HORS-CUM, le problème est tout autre. En 1987, le contrôle entre le territoire HORS-CUM et la CUM n'était pas très sévère (dépendant des différents contrôleurs de trains). De 87,95 \$ (ou 85,15 \$) à 37,50 \$, l'économie est substantielle. Dans le cas du présent exercice, les CTAM en présence sur le territoire HORS-CUM ont été considérées comme d' "autres cartes mensuelles".

SOURCES:

- (a) Sommaire des ventes pour les services de banlieue, ligne Deux-Montagnes, janvier à décembre 1987, fourni par le CN, via la S.T.C.U.M. (document apparaissant à la section 1)
- (b) Ministère des Transports du Québec, (D.G.T.P.M.), "Comptages train de banlieue Montréal / Rigaud et Montréal / Deux-Montagnes (13 et 14 octobre 1987)", Service du développement des réseaux, janvier 1988 (tableau 6, option 2, page 24)
- (c) Idem à 2, tableau 7, page 27
- (d) On retrouvera à la section 1, (traitant des références utilisées) les titres tarifaires existants en 1987 sur la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes
- (e) D'après les données fournies le 30 janvier 1991 par Yves Nadeau de la S.T.C.U.M.
- (f) Revenus des usagers de la ligne Deux-Montagnes pour l'année financière 1987, selon l'information livrée au M.T.Q. par le Service de la trésorerie et contrôle (division comptabilité) de la S.T.C.U.M.
- (g) Ministère des Transports du Québec, (D.G.T.P.M.), "Sondage à bord du train de banlieue Deux-Montagnes (le 28 octobre 1987) - Présentation des principaux résultats du sondage et évaluation, pour l'année 1987, du manque à gagner pour le réseau urbain compte tenu de la correspondance gratuite entre les autobus-métro-train", Service du développement des réseaux, novembre 1988, tableau 10, page 27

RÉFÉRENCES UTILISÉES

SUMMAIRE DES VENTES POUR LE SERVICE DE BANLIEUE
ANNEE A JOUR: JANVIER A DECEMBRE (incl.) 1987

LIGNE DEUX-MONTAGNES - CTCUM

POINTS DE VENTE CN

CATEGORIE DE TITRE DE TRANSPORT				GARE CENTRALE	MONT ROYAL	VAL ROYAL	ROXBORO	DEUX-MONTAGNES	TOTAL	PRIX	TOTAL	VOYAGES
C.M.	CTAM	Mtl/Val-R.	REGULIER	22606	3513	4920	0	0	31039	28.50	\$884,611.50	1303638 C
C.M.	CTAM	Mtl/Roxboro	REGULIER	13556	149	360	8780	0	22845	37.50	\$856,687.50	959490 C
C.M.	Cartes	Mtl/Ste-D.	REGULIER	1121	21	15	0	0	1157	85.15	\$98,518.55	48594 B
C.M.	Cartes	Mtl/Deux-M.	REGULIER	1929	11	19	0	3265	5224	87.95	\$459,450.80	219408 B
C.M.	Cartes	Mtl/Val-R.	REDUIT	2025	616	1173	0	0	3814	11.00	\$41,954.00	160188 C
C.M.	Cartes	Mtl/Roxboro	REDUIT	333	52	50	675	0	1110	18.50	\$20,535.00	46620 C
C.M.	Cartes	Mtl/Ste-D.	ETUDIANT	173	0	0	0	0	173	51.10	\$8,840.30	7266 B
C.M.	Cartes	Mtl/Deux-M.	ETUDIANT	223	0	0	0	730	953	52.80	\$50,311.40	40026 B
C.M.	Cartes	Interzones	ETUDIANT	6605.40	1385.40	1926.75	4883.35	39441.35	1313	VARIE	\$54,242.25	55146 B
C.H.	Cartes	Mtl/Ste-D.	REGULIER	166	33	47	125	942	282	27.65	\$7,797.30	2820 B
C.H.	Cartes	Mtl/Deux-M.	REGULIER	260	0	0	0	1240	1500	30.95	\$46,425.00	15000 B
SOUS-TOTAL CARTES				42674	4395	6564	9580	6177	69410		\$2,529,380.60	2858196
S.	6 tickets	CTCUM	REGULIER	33263	4004	3048	8713	0	49028	5.00	\$245,140.00	233664 C
S.	6 tickets	CTCUM	REDUIT	8991	1641	1284	4632	0	16548	2.00	\$33,096.00	78934 C
S.	10 tickets	\$2.00	REGULIER	4741	0	22	1964	0	6727	20.00	\$134,540.00	67270 C
S.	10 tickets	\$1.00	REGULIER	12561	906	463	495	0	14425	10.00	\$144,250.00	144250 C
S.	10 tickets	\$0.80	REDUIT	542	0	8	441	0	991	8.00	\$7,928.00	9910 C
S.	10 tickets	\$0.40	REDUIT	1541	89	95	218	0	1943	4.00	\$7,772.00	19430 C
S.	5 tickets	\$4.35 Mtl/SD	REGULIER	807	0	0	0	0	807	21.75	\$17,551.25	4035 B
S.	5 tickets	\$4.55 Mtl/SD	REGULIER	3343	0	0	0	3721	7064	22.75	\$160,700.00	35320 B
S.	5 tickets	\$2.20 Mtl/SD	ENFANT	22	0	0	0	0	22	11.00	\$242.00	110 B
S.	5 tickets	\$1.30 Mtl/SD	ENFANT	165	0	0	0	217	362	11.50	\$4,163.00	1916 B
S.	5 tickets	Mtl/Ste-D.	65+	624	19	54	0	0	697	5.55	\$3,868.35	3485 B
S.	5 tickets	Mtl/Deux-M.	65+	1209	41	55	0	3571	4876	6.15	\$29,987.40	24330 B
279-B	Billet unitaire (Rose)			0.00	409.80	8577.50	3976.35	39044.95	17647	VARIE	\$82,300.10	17647 B
20 -	Ventes Chefs de trains - Divers			197367.68	0.00	1122.35	534.80	2640.60	166	VARIE	\$101,660.43	122300 B
GRAND TOTAL				110355	11203	14156	27677	26597	190733		\$3,572,829.13	3621064

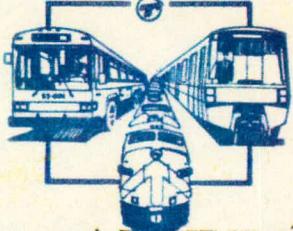
ZONE 1: MONTREAL - VAL-ROYAL

TARIFICATION SIMPLE

Cartes mensuelles

Carte à \$28.50 - Adulte
Carte à \$11.00 - Etudiant de
 18 ans et moins
 et Age d'Or.

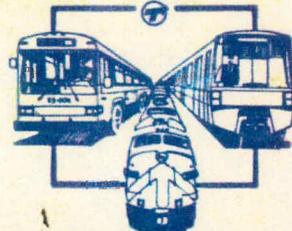
Spécimen: 1.1

E		
11 NOV. 86 28,50\$	Signature ANNULÉ	11 NOV. 86 28,50\$
		

Spécimen: 1.2

CARTE IDENTIFIEE VAL-ROYAL:

Vendue exclusivement aux
 points de vente CN

		
	Signature ANNULÉ	11 NOV. 86 11,00\$
		

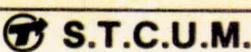
Spécimen: 1.3

CARTE IDENTIFIEE STCUM:

Vendue dans toutes les loges
 d'échange du Métro ainsi que
 dans tous les points de vente
 STCUM

M		
11 NOV. 86 28,50\$	Signature ANNULÉ	11 NOV. 86 28,50\$
		

Spécimen: 1.4

		
	Signature ANNULÉ	11 NOV. 86 11,00\$
		

NOTE: Toutes ces cartes
 permettent de voyager
 à bord des trains, des
 autobus et du Métro

ZONE 1: MONTREAL - VAL-ROYAL

TARIFICATION SIMPLE

Tickets

Billet adulte vendu en lisière de 6 pour \$5.00
Billet vendu par CN et STCUM

Montréal - Val-Royal: 1 ticket

Spécimen: 1.5



Billet adulte - Série de 10 tickets vendus
à l'unité pour \$1.00 chacun.
Vendu par CN à la gare Centrale ainsi qu'aux
guérites de banlieue en échange du tarif au
comptant.

Montréal - Val-Royal: 1 ticket

Spécimen: 1.6



Billet étudiant (moins de 18 ans) et âge d'or
vendu en lisière de 6 pour \$2.00
Billet vendu par CN et STCUM

Montréal - Val-Royal: 1 ticket

Spécimen: 1.7



Billet étudiant et âge d'or (tarif réduit) -
Série de 10 tickets vendus
à l'unité pour \$0.40 chacun
Vendu par CN à la gare Centrale ainsi qu'aux
guérites de banlieue en échange du tarif au
comptant.

Montréal - Val-Royal: 1 ticket

Spécimen: 1.8



ZONE 1: MONTREAL - VAL-ROYAL

TARIFICATION SIMPLE

Correspondance - Autobus-Méto

Spécimen 1.9

Correspondance Autobus

Spécimen 1.10

Correspondance Méto



LD 9:02

*TOUTES
LES
STATIONS*

Ces correspondances permettent de correspondre entre les autobus, le métro et les trains sur le territoire de la C.U.M. seulement, c'est-à-dire dans les Zones 1 et 2.

Zone 1 - entre Montréal et Val-Royal:

Une correspondance autobus ou métro suffit pour acquitter le droit de passage à bord des trains.

Zone 2 - entre Val-Royal et Roxboro:

En utilisant une correspondance autobus ou métro, le passager doit doubler la tarification qu'il a déjà acquittée en ajoutant selon le cas, 1 ticket des Spécimens 1.5, 1.6, 1.7 et 1.8 ou en payant la différence au comptant au chef de train.

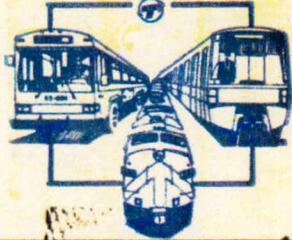
ZONE 2: MONTREAL - ROXBORO

TARIFICATION DOUBLE

Cartes mensuelles

Carte à \$37.50 - Adulte
Carte à \$18.50 - Etudiant de
18 ans et moins
et Age d'Or.

Spécimens: 2.1

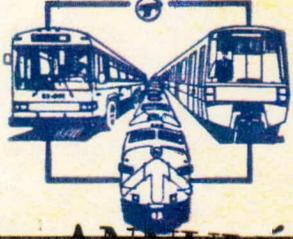
E		
11	Signature	11
NOV. 86	ANNULÉ	NOV. 86
37,50\$	 Roxboro	37,50\$

CARTE IDENTIFIEE ROXBORO:

Vendue exclusivement aux
points de vente CN

NOTE: Ces cartes permettent de
voyager à bord des trains,
des autobus et du Métro

Spécimens: 2.2

		
Signature	ANNULÉ	11
	 Roxboro	NOV. 86
		18,50\$

AUTRES CARTES MENSUELLES ACCEPTEES DANS LA ZONE 2

Les cartes mensuelles de la Zone 1:

Spécimen 1.1
Spécimen 1.2
Spécimen 1.3
Spécimen 1.4

à la condition de doubler la
tarification, en ajoutant selon
le cas:

1 ticket - Spécimen 1.5
1 ticket - Spécimen 1.6
1 ticket - Spécimen 1.7
1 ticket - Spécimen 1.8

ou en payant la différence au
comptant selon le cas au Chef
de train

ZONE 2: MONTREAL - ROXBORO

TARIFICATION DOUBLE

Tickets

Montréal - Roxboro: 2 tickets Spécimen 1.5
2 tickets Spécimen 1.6
2 tickets Spécimen 1.7
2 tickets Spécimen 1.8

ou

Billet adulte - Série de 10 tickets vendus
à l'unité pour \$2.00 chacun.
Vendu par CN à la gare Centrale ainsi qu'aux
guérites de banlieue en échange du tarif au
comptant.

Montréal - Roxboro: 1 ticket

Spécimen: 2.3

C.T.C.U.M. 2A
directeur général de l'exploitation
président directeur général

Z

Billet étudiant et âge d'or (tarif réduit) -
Série de 10 tickets vendus
à l'unité pour \$0.80 chacun
Vendu par CN à la gare Centrale ainsi qu'aux
guérites de banlieue en échange du tarif au
comptant.

Montréal - Roxboro: 1 ticket

Spécimen: 2.4

C.T.C.U.M. 2R
directeur général de l'exploitation
président directeur général

Z

ZONE 1: MONTREAL - VAL-ROYAL
ET
ZONE 2: MONTREAL - ROXBORO

Pochette renfermant la carte d'identité et la carte mensuelle

Tarif adulte

Spécimens: 2.5



Partie supérieure:

Carte d'identité scellée à la pochette. Elle doit porter la signature et la photo du détenteur.

Partie inférieure:

Pochette permettant de glisser la carte mensuelle, soit les spécimens 1.1, 1.3 et 2.1.

Le numéro de série et la signature apparaissant sur la carte d'identité (partie supérieure) doivent être transcrits sur la carte mensuelle, aux endroit appropriés.

ZONE 1: MONTREAL - VAL-ROYAL
ET
ZONE 2: MONTREAL - ROXBORO

Pochette renfermant la carte d'identité et la carte mensuelle

Tarif étudiant et âge d'or

Spécimen: 2.6

Que nous procure cette carte mensuelle
supplémente la réduction de tarif
Le Ministère des Transports du Québec



Québec

Une autre des formes que prend
l'aide du gouvernement
au transport en commun.

Partie supérieure:

Carte d'identité. Elle doit porter la signature et la photo du détenteur.

Partie inférieure:

Pochette permettant de glisser la carte mensuelle, soit les spécimens 1.2, 1.4 et 2.2.

Le numéro de série et la signature apparaissant sur la carte d'identité (partie supérieure) doivent être transcrits sur la carte mensuelle, aux endroits appropriés.

Cartes mensuelles

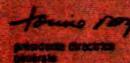
Spécimens: 3.1

CARTE MENSUELLE
Montréal/Ste-Dorothée
Adulte

<p>ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes</p> <p>Train de Banlieue </p> <p>Carte mensuelle 85,15\$ entre et Gare Centrale Ste-Dorothée</p> <p>ANNULÉ FÉVRIER '87 2</p> <p>Signature  Directeur général de l'exploitation</p> <p> présidente-directrice générale</p> <p>N</p>	<p>ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes</p> <p>Train de Banlieue </p> <p>Carte mensuelle 85,15\$ entre et Gare Centrale Ste-Dorothée</p> <p>ANNULÉ FÉVRIER '87 2</p> <p>Coupon de contrôle N</p>
---	---

Spécimens: 3.2

CARTE MENSUELLE
Montréal/Ste-Dorothée
Etudiant

<p>ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes</p> <p>Train de Banlieue </p> <p>Carte mensuelle étudiant 51,10\$ entre et Gare Centrale Ste-Dorothée</p> <p>ANNULÉ FÉVRIER '87 2</p> <p>Signature  Directeur général de l'exploitation</p> <p> présidente-directrice générale</p> <p>N</p>	<p>ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes</p> <p>Train de Banlieue </p> <p>Carte mensuelle étudiant 51,10\$ entre et Gare Centrale Ste-Dorothée</p> <p>ANNULÉ FÉVRIER '87 2</p> <p>Coupon de contrôle N</p>
--	--

TERRITOIRE HORS-C.U.M.

Cartes mensuelles

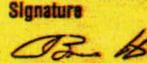
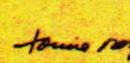
Spécimen: 3.3

CARTE MENSUELLE
Montréal/Deux-Montagnes
Adulte

ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes Train de Banlieue  Carte mensuelle 87,95\$ entre et Gare Centrale Deux-Montagnes FÉVRIER '87 ANNULÉ 2 Signature  directeur général de l'exploitation N	ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes Train de Banlieue  Carte mensuelle 87,95\$ entre et Gare Centrale Deux-Montagnes FÉVRIER '87 ANNULÉ 2 Signature  présidente directrice générale N Coupon de contrôle
---	--

Spécimen: 3.4

CARTE MENSUELLE
Montréal/Deux-Montagnes
Etudiant

ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes Train de Banlieue  Carte mensuelle étudiant 52,80\$ entre et Gare Centrale Deux-Montagnes FÉVRIER '87 ANNULÉ 2 Signature  directeur général de l'exploitation N	ST.C.U.M. Ligne Montréal/Deux-Montagnes Train de Banlieue  Carte mensuelle étudiant 52,80\$ entre et Gare Centrale Deux-Montagnes FÉVRIER '87 ANNULÉ 2 Signature  présidente directrice générale N Coupon de contrôle
--	---

TERRITOIRE HORS-C.U.M.

Cartes mensuelles

Spécimen: 3.5

CARTE MENSUELLE
Etudiant - Interzone
Prix varié

S.T.C.U.M. Ligne
Montréal/Deux-Montagnes

S.T.C.U.M. Ligne
Montréal/Deux-Montagnes

Train de Banlieue

Train de Banlieue



Carte mensuelle étudiant

Carte mensuelle étudiant

_____ \$

_____ \$

entre _____

entre _____

et **ANNULÉ**

et _____

FÉVRIER '87

2

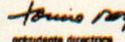
FÉVRIER '87

2

ANNULÉ

Signature


directeur général
de l'exploitation


présidente directrice
générale

N

Coupon de contrôle **N**

TERRITOIRE HORS-C.U.M.

Cartes hebdomadaire

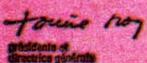
CARTE HEBDOMADAIRE
Montréal/Ste-Dorothée

Spécimen: 3.6

<p>CTC.U.M. Montréal/Deux-Montagnes Ligne Train de Banlieue </p> <p>Carte hebdomadaire 24,90\$ 27.65</p> <p>entre Gare Centrale et Ste-Dorothée</p> <p>Expire à minuit le: ANNULÉ</p> <p>Signature  directeur général de l'exploitation</p> <p> présidente et directrice générale</p> <p>N</p>	<p>CTC.U.M. Montréal/Deux-Montagnes Ligne Train de Banlieue </p> <p>Carte hebdomadaire 24,90\$ 27.65</p> <p>entre Gare Centrale et Ste-Dorothée</p> <p>Expire à minuit le: ANNULÉ</p> <p>Coupon de contrôle N</p>
---	--

CARTE HEBDOMADAIRE
Montréal/Deux-Montagnes

Spécimen: 3.7

<p>CTC.U.M. Montréal/Deux-Montagnes Ligne Train de Banlieue </p> <p>Carte hebdomadaire 27,85\$ 30.95</p> <p>entre Gare Centrale et Deux-Montagnes</p> <p>Expire à minuit le: ANNULÉ</p> <p>Signature  directeur général de l'exploitation</p> <p> présidente et directrice générale</p> <p>N</p>	<p>CTC.U.M. Montréal/Deux-Montagnes Ligne Train de Banlieue </p> <p>Carte hebdomadaire 27,85\$ 30.95</p> <p>entre Gare Centrale et Deux-Montagnes</p> <p>Expire à minuit le: ANNULÉ</p> <p>Coupon de contrôle N</p>
---	--

Tickets

Billet Montréal - Ste-Dorothée
Tarif régulier
Série de 5 tickets vendus à l'unité -
\$4.35 chacun

Spécimen: 3.8



Billet Montréal - Ste-Dorothée
Tarif enfant - entre 5 et 11 ans
Série de 5 tickets vendus à l'unité -
\$2.20 chacun

Spécimen: 3.9



Billet Montréal - Deux-Montagnes
Tarif régulier
Série de 5 tickets vendus à l'unité -
\$4.55 chacun

Spécimen: 3.10



Billet Montréal - Deux-Montagnes
Tarif enfant - entre 5 et 11 ans
Série de 5 tickets vendus à l'unité -
\$2.30 chacun

Spécimen: 3.11



Droit de passage remis lors de l'achat d'un billet: Spécimens 3.8, 3.9, 3.10 et 3.11 lorsque le passager voyage en direction Montréal vers Deux-Montagnes.

Le Chef de train réclame ce droit de passage à Roxboro. Il est la preuve que le passager a acquitté son passage dépassé ce point.

Il n'est pas nécessaire au retour, le tarif le plus cher étant payé au départ.



SERVICE DE BANLIEUE

**ANNULÉ
CANCELLED**

Ceci est votre droit de passage. Veuillez le garder en votre possession jusqu'à ce que le percepteur dans le train vous en fasse la demande de remise.

Nul si perforé.

Date:

N° 145346

TERRITOIRE HORS-C.U.M.

Tickets

Billet Montréal - Ste-Dorothée
Tarif 65 ans et plus
Vendu en lisière de 5 tickets pour \$5.55

Spécimens: 3.13



Billet Montréal - Deux-Montagnes
Tarif 65 ans et plus
Vendu en lisière de 5 tickets pour \$6.15

Spécimens: 3.14



TARIF AU COMPTANT - INTERZONES

EXCLUANT LA GARE CENTRALE

Spécimen 4.1

IMPRIME F-279N

Tarifs variés

ROSE: Points de vente

DATE			TARIF	
MOIS	1	17	.05	1.60
	2	18	.10	2.00
J	3	19	.20	2.40
F	4	20	.25	3.00
M	5	21	.50	4.00
A	6	22	.75	5.00
M	7	23	.80	6.00
J	8	24	1.00	1/2 T
J	9	25	Reçu du voyageur	
A	10	26		
S	11	27		
O	12	28		
N	13	29		
D	14	30		
	15	31		
	16			

No 080253

Directeur général de l'Exploitation

Président-directeur général

[Signature]

[Signature]



C.T.C.U.M.
Train de banlieue

Ligne
Montréal/Deux-Montagnes

Coupon de contrôle
(À inclure avec votre remise)

Imprimé utilisé dans tous les points de vente, à l'exception de la gare Centrale, lors d'un déboursé pour un tarif au comptant relatif à un trajet interzone entre Deux-Montagnes et Portal Heights.

Le "Reçu du voyageur" est remis au passager pour qu'il puisse prouver, à bord du train, qu'il a payé son droit de passage à un point de vente.

Le "Coupon de contrôle" est conservé par le point de vente pour balancer la caisse.

TARIF AU COMPTANT

DEBOURSE A BORD DES TRAINS

Spécimen 5.1

IMPRIME F-279N

Tarifs variés

VERT: A bord des trains

DATE			TARIF	
MOIS	1	17	.05	1.60
	2	18	.10	2.00
J	3	19	.20	2.40
F	4	20	.25	3.00
M	5	21	.50	4.00
	6	22	.75	5.00
A	7	23	.80	6.00
M	8	24	1.00	1/2 T
J	9	25	100401 Reçu du voyageur	
A	10	26		
S	11	27		
O	12	28		
N	13	29		
D	14	30		
	15	31		
	16			

No 100401

C.T.C.U.M.
Train de banlieue

Coupon de contrôle
(À inclure avec votre remise)

Montreal/Deux-Montagnes
Ligne

Directeur général de l'É.S.P. (U.S.P.)
[Signature]

Président-directeur général
[Signature]

Imprimé utilisé à bord des trains lors d'un déboursé pour un tarif au comptant.

Le "Reçu du voyageur" est remis au passager pour qu'il puisse prouver, à bord du train, qu'il a payé son droit de passage.

Le "Coupon de contrôle" est conservé par le Chef de train pour balancer ses ventes de la journée.

**DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT
UNE CORRESPONDANCE
AVEC LA S.T.C.U.M.**

TABLEAU 1
USAGERS CORRESPONDANT AVEC LA S.T.C.U.M. - SELON LE MODE DE PAIEMENT
(MERCREDI 28 OCTOBRE 1987, DIRECTION GARE CENTRALE, POINTE DU MATIN)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
Sans réponse					1								3		4
Hors-C.U.M.															
Deux-Montagnes					14	1		2	1	4	36	13	13		84
Laval-sur-le-Lac									2		2	1	1		6
Laval-Links												1			1
Ste-Dorothée											1	3			4
Ile-Bigras					2	2					7	3	2		16
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			334	43	18	3	4	29	2					11	444
A-Ma-Baie			48	7	2			6						5	68
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	48	31	88	19	16									17	219
Monkland	29	11	54	6	6	1								5	112
Vertu	38	16	79	15	8									7	163
Mont-Royal	12	3	33	6	6	1								2	63
Portal-Heights	3		13		1										17
TOTAL	nombre	130	61	649	96	74	8	4	37	5	4	49	21	63	1201
	%	10.82%	5.08%	54.04%	7.99%	6.16%	0.67%	0.33%	3.08%	0.42%	0.33%	4.08%	1.75%	5.25%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

(5) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif régulier

(6) correspondance, comptant, billet(s) et autres- tarif réduit

(8) carte mensuelle CAM + billet ou comptant - tarif régulier

(10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.

1991/01/29

TABLEAU 2

ESTIMATION DES DEPLACEMENTS ANNUELS DES USAGERS CORRESPONDANT AVEC LA S.T.C.U.M. - SELON LE MODE DE PAIEMENT
(EXPANSION DES RESULTATS DU SONDAGE DU 28 OCTOBRE 1987 SUR LA BASE ANNUELLE DE 1987)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
Sans réponse					2,641						3,128			5,769	
Hors-C.U.M.															
Deux-Montagnes					36,974	2,641		2,085	602	4,828	37,534	7,830	13,554	106,049	
Laval-sur-le-Lac									1,205		2,086	602	1,043	4,935	
Laval-Links												602		602	
Ste-Dorothée											1,316	984		2,300	
Ile-Bigras					5,282	5,282					9,214	984	2,632	23,394	
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			200,469	10,442	47,538	7,923	5,006	17,406	486				6,602	295,871	
A-Ma-Baie			28,810	1,700	5,282			3,601					3,001	42,394	
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	45,319	31,057	104,273	17,921	42,256								20,144	260,970	
Monkland	27,380	11,020	63,986	5,659	15,846	2,641							5,925	132,457	
Vertu	35,877	16,030	93,609	14,149	21,128								8,294	189,086	
Mont-Royal	11,330	3,006	39,102	5,659	15,846	2,641							2,370	79,954	
Portal-Heights	2,832		15,404		2,641									20,877	
TOTAL	nombre	122,738	61,113	545,652	55,531	195,435	21,128	5,006	23,092	2,293	4,828	53,277	11,003	63,565	1,164,659
	%	10.54%	5.25%	46.85%	4.77%	16.78%	1.81%	0.43%	1.98%	0.20%	0.41%	4.57%	0.94%	5.46%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

(5) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif régulier

(6) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif réduit

(8) carte mensuelle CAM + billet ou comptant - tarif régulier

(10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.

1991/01/29

2a

**DÉPLACEMENTS IMPLIQUANT
UNE CORRESPONDANCE GRATUITE
AVEC LA S.T.C.U.M.**

TABLEAU 3
 USAGERS CORRESPONDANT GRATUITEMENT AVEC LES SERVICES DE LA S.T.C.U.M. - SELON LE MODE DE PAIEMENT
 (MERCREDI 28 OCTOBRE 1987, DIRECTION GARE CENTRALE, POINTE DU MATIN)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			334	43	18	3	4	29	2					11	444
A-Ma-Baie			48	7	2			6						5	68
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	48	31	88	19	16									17	219
Monkland	29	11	54	6	6	1								5	112
Vertu	38	16	79	15	8									7	163
Mont-Royal	12	3	33	6	6	1								2	63
Portal-Heights	3		13		1										17
TOTAL	nombre	130	61	649	96	57	5	4	35	2	0	0	0	47	1086
	%	11.97%	5.62%	59.76%	8.84%	5.25%	0.46%	0.37%	3.22%	0.18%	0.00%	0.00%	0.00%	4.33%	100.00%

- (1) carte mensuelle CAM - tarif régulier
- (2) carte mensuelle CAM - tarif réduit
- (3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier
- (4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit
- (5) correspondance, comptant, billet(s) - tarif régulier
- (6) correspondance, comptant, billet(s) - tarif réduit
- (8) carte mensuelle CAM + billet ou comptant - tarif régulier

- (10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier
- (11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit
- (16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier
- (17) autre carte mensuelle - tarif régulier
- (18) autre carte mensuelle - tarif réduit
- (15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.
 1991/01/24

TABLEAU 4

MÉTHODE D'ATTRIBUTION DES REVENUS POUR LE CALCUL DU MANQUE À GAGNER POUR LA S.T.C.U.M.
 COMPTE TENU DE LA CORRESPONDANCE GRATUITE ENTRE LES RÉSEAUX AUTOBUS-MÉTRO-TRAIN

Mode de paiement	Revenus attribués		Manque à gagner	
	C.N.	S.T.C.U.M.	(tarif régulier)	(tarif réduit)
<u>Zone 1</u>				
C.A.M.*	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
C.T.A.M.	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
Correspondance, comptant ou billet-s	X		0,833 \$	0,333 \$
Titre non précisé	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
<u>Zone 2</u>				
Correspondance, comptant ou billet-s	X		0,833 \$	0,333 \$
C.T.A.M. + billet	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
C.T.A.M. + comptant	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
Correspondance + comptant	X		1,00 \$	0,40 \$
Billet + comptant	X		0,833 \$	0,333 \$
Titre non précisé	X		28,50 \$ / 42	11,00 \$ / 42
C.A.M. + comptant ou billet	X	X (C.A.M.)	0 \$	0 \$

* Puisque les revenus des C.A.M. en présence sur le réseau ferroviaire, en zone tarifaire numéro 1, ont déjà été déduits des revenus de la S.T.C.U.M. pour l'année 1987 suite à l'exercice de comptage mené les 13 et 14 octobre 1987, il s'agit ici de réattribuer les revenus des C.A.M. à la S.T.C.U.M. pour les déplacements impliquant une correspondance gratuite entre les réseaux autobus-méto-train.

Sources : Ministère des Transports du Québec, (D.G.T.P.M.), «Sondage à bord du train de banlieue Deux-Montagnes (le 28 octobre 1987), Présentation des principaux résultats du sondage et évaluation pour l'année 1987 du manque à gagner pour le réseau urbain, compte tenu de la correspondance gratuite entre les autobus-méto-train», Service du développement des réseaux, novembre 1988, tableau 10, page 27

TABEAU 5
 CALCUL DU MANQUE À GAGNER POUR LA S.T.C.U.M.
 COMPTE TENU DE LA CORRESPONDANCE GRATUITE AVEC LES RÉSEAUX AUTOBUS-METRO-TRAIN
 (ANNÉE FINANCIÈRE 1987)

STATION D.ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
C.U.M. - zone no.2															
Roxboro			\$135,406.89	\$2,844.29	\$39,599.15	\$2,638.36	\$0.00	\$11,756.93	\$312.98				\$4,459.57	\$197,018.17	
A-Ma-Baie			\$19,452.61	\$463.05	\$4,399.91			\$2,432.68					\$2,026.89	\$28,775.13	
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	\$30,752.18	\$8,133.98	\$70,756.68	\$4,693.60	\$35,199.25								\$13,669.14	\$163,204.82	
Monkland	\$18,579.29	\$2,886.19	\$43,419.07	\$1,482.12	\$13,199.72	\$879.45							\$4,020.54	\$84,466.37	
Vertu	\$24,345.11	\$4,198.33	\$63,520.39	\$3,705.69	\$17,599.62								\$5,628.07	\$118,997.22	
Mont-Royal	\$7,688.21	\$787.29	\$26,533.50	\$1,482.12	\$13,199.72	\$879.45							\$1,608.21	\$52,178.50	
Portal-Heights	\$1,921.71		\$10,452.71		\$2,199.95									\$14,574.38	
TOTAL	montant	\$83,286.50	\$16,005.79	\$369,541.86	\$14,670.86	\$125,397.32	\$4,397.27	\$0.00	\$14,189.61	\$312.98			\$31,412.43	\$659,214.60	
	%	12.63%	2.43%	56.06%	2.23%	19.02%	0.67%	0.00%	2.15%	0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	4.77%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier (28.50\$/42)

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit (11\$/42)

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier (28.50\$/42)

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit (11\$/42)

(5) correspondance, comptant, billet(s) - tarif régulier (0.833\$)

(6) correspondance, comptant, billet(s) - tarif réduit (0.333\$)

(8) carte mensuelle CAM + billet - tarif régulier (0\$)

(10) carte mensuelle CTAM + comptant - tarif régulier (28.50\$/42)

(11) carte mensuelle CTAM + comptant - tarif réduit (11\$/42)

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé (28,50\$/42)

S.D.R.
 1991/01/25

3

**DÉPLACEMENTS N'IMPLIQUANT
AUCUNE CORRESPONDANCE
AVEC LA S.T.C.U.M.**

TABLEAU 6

USAGERS NON-UTILISATEURS DES SERVICES DE LA S.T.C.U.M.

(MERCREDI 28 OCTOBRE 1987, DIRECTION GARE CENTRALE, POINTE DU MATIN)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
Sans reponse											4			13	17
Hors-C.U.M.															
Deux-Montagnes					16	2		8	9	12	329	54	9	439	
Laval-sur-le-Lac					8	1				2	36	5	3	55	
Laval-Links					1	1					1	1		4	
Ste-Dorothee					1	2			1	1	27	3	1	36	
Ile-Bigras					4			1		1	53	13		72	
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			567	12	30	2	4	44					10	669	
A-Ma-Baie			184	8	10	1	1	8					4	216	
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	76	5	282	10	67	3							22	465	
Monkland	53	4	205	13	25	3							6	309	
Vertu	67	5	343	10	59								13	497	
Mont-Royal	30	2	228	12	49	4							5	330	
Portal-Heights	17	3	86	2	15								1	124	
TOTAL	nombre	243	19	1895	67	285	19	5	61	10	16	450	76	87	3233
	%	7.52%	0.59%	58.61%	2.07%	8.82%	0.59%	0.15%	1.89%	0.31%	0.49%	13.92%	2.35%	2.69%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

(5) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif régulier

(6) correspondance, comptant, billet(s) et autres- tarif réduit

(8) carte mensuelle CAM + billet ou comptant - tarif régulier

(10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.

1991/01/25

TABLEAU 7

ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS ANNUELS DES USAGERS NON-UTILISATEURS DES SERVICES DE LA S.T.C.U.M.
(EXPANSION DES RÉSULTATS DU SONDAGE DU 28 OCTOBRE 1987 SUR LA BASE ANNUELLE DE 1987)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
Sans réponse											1,641		10,958	12,598	
Hors-C.U.M.															
Deux-Montagnes					30,683	3,835		3,282	3,807	9,745	134,957	22,840	3,692	212,840	
Laval-sur-le-Lac					15,341	1,918				1,624	14,767	2,115	1,231	36,996	
Laval-Links					1,918	1,918					410	423		4,669	
Ste-Dorothée					1,918	3,835			312	812	11,667	935	432	19,910	
Ile-Bigras					7,671			432		812	22,901	4,051		35,867	
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			477,920	20,395	57,530	3,835	10,780	37,087					8,429	615,977	
A-Ma-Baie			155,092	13,597	19,177	1,918	2,695	6,743					3,372	202,593	
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	103,335	43,292	225,063	24,851	128,484	5,753							17,558	548,337	
Monkland	72,063	34,634	163,610	32,306	47,942	5,753							4,789	361,096	
Vertu	91,098	43,292	273,747	24,851	113,142								10,375	556,506	
Mont-Royal	40,790	17,317	181,966	29,821	93,966	7,671							3,990	375,521	
Portal-Heights	23,114	25,975	68,636	4,970	28,765								798	152,259	
TOTAL	nombre	330,401	164,511	1,546,035	150,792	546,535	36,436	13,474	47,544	4,118	12,993	186,342	30,364	65,623	3,135,169
	%	10.54%	5.25%	49.31%	4.81%	17.43%	1.16%	0.43%	1.52%	0.13%	0.41%	5.94%	0.97%	2.09%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

(5) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif régulier

(6) correspondance, comptant, billet(s) et autres - tarif réduit

(8) carte mensuelle CAM + billet ou comotant - tarif régulier

(10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.

1991/01/31

DÉPLACEMENTS TOTAUX

TABLEAU 8
ENSEMBLE DES DÉPLACEMENTS - SELON LE MODE DE PAIEMENT
(EXPANSION DES RÉSULTATS DU SONDAGE DU 28 OCTOBRE 1987 SUR LA BASE ANNUELLE DE 1987)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	8	10	11	16	17	18	15		
Sans réponse					2,641						4,769		10,958	18,368	
Hors-C.U.M.															
Deux-Montagnes					67,657	6,476		5,367	4,409	14,573	172,491	30,670	17,246	318,890	
Laval-sur-le-Lac					15,341	1,918			1,205	1,624	16,853	2,717	2,274	41,932	
Laval-Links					1,918	1,918					410	1,025		5,271	
Ste-Dorothée					1,918	3,835			312	812	12,983	1,919	432	22,211	
Ile-Bigras					12,953	5,282		432		812	32,115	5,035	2,632	59,261	
C.U.M. - Zone no.2															
Roxboro			678,389	30,837	105,068	11,758	15,786	54,493	486				15,031	911,848	
A-Ma-Baie			183,902	15,297	24,459	1,918	2,695	10,344					6,373	244,988	
C.U.M. - Zone no.1															
Val-Royal	148,654	74,349	329,336	42,772	170,740	5,753							37,702	809,306	
Monkland	99,443	45,654	227,596	37,965	63,788	8,394							10,714	493,554	
Vertu	126,975	59,322	367,356	39,000	134,270								18,669	745,591	
Mont-Royal	52,120	20,323	221,068	35,480	109,812	10,312							6,360	455,475	
Portal-Heights	25,946	25,975	84,040	4,970	31,406								798	173,135	
TOTAL	nombre	453,138	225,623	2,091,686	206,322	741,971	57,564	18,481	70,636	6,412	17,821	239,621	41,367	129,189	4,299,829
	%	10.54%	5.25%	48.65%	4.80%	17.26%	1.34%	0.43%	1.64%	0.15%	0.41%	5.57%	0.96%	3.00%	100.00%

(1) carte mensuelle CAM - tarif régulier

(2) carte mensuelle CAM - tarif réduit

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

(5) correspondance, comptant, billet(s) et autres- tarif régulier

(6) correspondance, comptant, billet(s) et autres- tarif réduit

(8) carte mensuelle CAM + billet ou comptant - tarif régulier

(10) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif régulier

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

(15) titre de transport non-précisé

S.D.R. - S.S.I.

1991/01/31

TABLEAU 9
MÉTHODE D'ATTRIBUTION DES REVENUS DU CN POUR L'ANNÉE 1987
SUIVANT CHAQUE TITRE DE TRANSPORT EN PRÉSENCE

(1,2) carte mensuelle CAM - tarif régulier et réduit

Un montant de \$321,385.80 a été alloué comme revenu supplémentaire pour le ferroviaire, compte tenu de la présence de 16,167 CAM en zone tarifaire numéro 1.

(3) carte mensuelle CTAM - tarif régulier

CUM, Zone no.2 - \$37.50/42
CUM, Zone no.1 - \$28.50/42

(4) carte mensuelle CTAM - tarif réduit

CUM, Zone no.2 - \$18.50/42
CUM, Zone no.1 - \$11.00/42

(5,6,8) les correspondances, les billets, le comptant (dont les ventes par les chefs de trains)

ainsi que les cartes interzones, et les CAM présentes en zone tarifaire no. 2 ont été regroupés pour un montant total de \$1 097 088.45

(10) carte mensuelle CTAM+ billet ou comptant - tarif régulier

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$87.95/42
CUM, Zone no.2 - \$37.50/42

(11) carte mensuelle CTAM + billet ou comptant - tarif réduit

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$52.80/42
HORS-CUM, Mtl/Ste-Dorothée - \$51.10/42
CUM, Zone no.2 - \$18.50/42

(16) autre carte hebdomadaire - tarif régulier

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$30.95/10
HORS-CUM, Mtl/Ste-Dorothée - \$27.65/10

(17) autre carte mensuelle - tarif régulier

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$87.95/42
HORS-CUM, Mtl/Ste-Dorothée - \$85.15/42

(18) autre carte mensuelle - tarif réduit

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$52.80/42
HORS-CUM, Mtl/Ste-Dorothée - \$51.10/42

(15) titre de transport non-précisé

HORS-CUM, Mtl/Deux-Montagnes - \$87.95/42
HORS-CUM, Mtl/Ste-Dorothée - \$85.15/42
CUM, Zone no.2 - \$37.50/42
CUM, Zone no.1 - \$28.50/42

TABLEAU 10

REVENUS 1987 - POUR L'ENSEMBLE DE LA LIGNE DEUX-MONTAGNES - SELON LE MODE DE PAIEMENT
(EXPANSION DES RESULTATS DU SONDAGE DU 28 OCTOBRE 1987 SUR LA BASE ANNUELLE DE 1987)

STATION D'ORIGINE	MODE DE PAIEMENT										TOTAL	
	1, 2	3	4	5, 6, 8	10	11	16	17	18	15		
Sans réponse								\$9,986.51			\$9,783.93	\$19,770.44
Hors-C.U.M.												
Deux-Montagnes					\$11,238.75	\$5,542.74	\$45,103.44	\$361,204.37	\$38,556.57	\$36,113.95		\$497,759.82
Laval-sur-le-Lac						\$1,514.86	\$5,026.28	\$35,290.98	\$3,415.66	\$4,761.86		\$50,009.64
Laval-Links								\$858.56	\$1,288.57			\$2,147.13
Ste-Dorothée							\$379.60	\$2,245.18	\$26,321.49	\$2,334.78	\$875.83	\$32,156.88
Ile-Bigras					\$875.83		\$2,245.18	\$65,109.34	\$6,125.92	\$5,336.07		\$79,692.33
C.U.M. - Zone no.2												
Roxboro		\$605,704.46	\$13,582.96		\$48,654.46	\$214.07				\$13,420.54		\$681,576.50
A-Ma-Baie		\$164,198.21	\$6,737.96		\$9,235.71					\$5,690.18		\$185,862.07
C.U.M. - Zone no.1												
Val-Royal		\$223,478.00	\$11,202.19							\$25,583.50		\$260,263.69
Monkland		\$154,440.14	\$9,943.21							\$7,270.21		\$171,653.57
Vertu		\$249,277.29	\$10,214.29							\$12,668.25		\$272,159.82
Mont-Royal		\$150,010.43	\$9,292.38							\$4,315.71		\$163,618.52
Portal-Heights		\$57,027.14	\$1,301.67							\$541.50		\$58,870.31
TOTAL	\$321,385.80	\$1,604,135.68	\$62,274.67	\$1,097,088.45	\$70,004.76	\$7,651.27	\$54,620.08	\$498,771.25	\$51,721.50	\$126,361.53		\$3,894,014.98

S.D.R.

1991/01/31

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 108 047